

Délibération n° 2019-03-010 du 7 mars 2019

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de France compétences du 14 février 2019

Le conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Après en avoir délibéré le 7 mars 2019,

Décide :

Article 1

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 février 2019 est approuvé.

Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris, le 7 mars 2019

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jérôme TIXIER

